



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Stade Robert Launay - Réhabilitation et extensions
des locaux administratifs, vestiaires et salles
d'activités**

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 21 octobre 2026 à 17h00

Ville de Rennes
Direction des Projets d'Équipements Publics
Service Conduite d'Opération - Programmation
12 rue de Viarmes
CS 63126
35031 RENNES CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Stade Robert Launay - Réhabilitation et extensions des locaux administratifs, vestiaires et salles d'activités
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	12
	Délai de validité des offres	160 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec - pour le lot 4
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée	19 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire (pour les lots 1, 6 et 7)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
2.4 - Développement durable	6
2.5 - Insertion par l'activité économique.....	6
3 - Les intervenants	7
3.1 - Conduite d'opération.....	7
3.2 - Maîtrise d'œuvre	7
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	7
3.5 - Contrôle technique.....	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	8
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.1.1 - Pièces de la candidature	9
6.1.2 - Pièces de l'offre.....	11
6.2 - Visites sur site	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
7.1 - Transmission électronique	12
7.2 - Transmission sous support papier	14
8 - Examen des candidatures et des offres	14
8.1 - Sélection des candidatures.....	14
8.2 - Attribution des marchés.....	14
8.3 - Suite à donner à la consultation	19
9 - Renseignements complémentaires.....	19
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	19
10 - Clauses complémentaires	20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux suivants :
Stade Robert Launay - Réhabilitation et extensions des locaux administratifs, vestiaires et salles d'activités

Lieu d'exécution :
Stade Robert Launay, rue Nougaro
35000 Rennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 Lots :

Lot(s)	Désignation
01	Démolition - Dépollution
02	Gros œuvre - Terrassement - Aménagements extérieurs
03	Charpente - bardage
04	Étanchéité
05	Menuiseries extérieures - serrurerie
06	Menuiseries intérieures
07	Cloisons - Plâtrerie - faux plafonds
08	Revêtements de sols et murs
09	Peinture
10	REGULATION CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
11	Électricité
12	Photovoltaïques

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45223220-4	Travaux de gros œuvre
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments
45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives

Lots	Code principal	Description
01	45112340-0	Travaux de décontamination du sol
	45111100-9	Travaux de démolition
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261100-5	Travaux de charpente
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
	44316500-3	Serrurerie
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	45421152-4	Installation de cloisons
08	45233200-1	Travaux de revêtement divers
	45432000-4	Travaux de pose de revêtement de sols et de murs et pose de papiers peints
09	45442100-8	Travaux de peinture
10	45232141-2	Installations de chauffage
	45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
11	45311200-2	Travaux d'installations électriques
12	09331200-0	Modules solaires photovoltaïques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 160 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats doivent faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :	Code	Libellé	Description
Lot 4 : remplacement des supports de couverture existant	PSE 1	Remplacement des supports de couverture existant	En complément des déposes prévues à l'article 2.1 et au complexe d'étanchéité décrit à l'article 2.2.3, le candidat prévoira : - la dépose de l'ensemble des panneaux sandwichs bois support de couverture existant (compris évacuation en centre de tri ou de stockage de classe approprié) - la repose à l'avancement d'un support en tôle d'acier nervurée et de l'écran feu en laine de roche associé, dito support décrit à l'art 2.2.2 - les sujétions de maintien hors-eau provisoires des locaux sous-jacent - la reprise des accessoires associés : Descente EP, passage des tuyauteries, etc.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Le volume horaire d'insertion à la charge du titulaire est indiqué dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne les lots suivants :

Lots	Désignation
02	Gros œuvre - Terrassement - Aménagement extérieurs
06	Menuiseries intérieures
08	Revêtements sols et murs
10	REGULATION CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
11	Électricité

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils

sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats peuvent contacter le facilitateur des clauses sociales.

Le facilitateur est :

Atout Clauses
Le Quadri
47 avenue des Pays-Bas
35200 RENNES

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Direction des Projets d'Equipements Publics - Conduite d'Opération Programmation
12 rue de Viarmes
CS 63126
35031 RENNES CEDEX

Courriel : dpep-cop@rennesmetropole.fr

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Direction des Projets d'Equipements Publics - Maitrise d'œuvre Ingénierie

12 rue de Viarmes
CS 63126
35031 RENNES CEDEX

Courriel : dpep-MOe@rennesmetropole.fr

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
IMMEUBLE LE NOVEN
13 RUE CLOS COURTET
35510 CESSON-SEVIGNE

Tél. : 02.99.83.47.00

Courriel : construction.rennes@socotec.com

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des équipements indissociables
S	Sécurité des personnes dans les constructions
P1	Solidité des éléments d'équipement dissociables
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes

Attest Parasismique	
TH	Isolation thermique et économies d'énergie
Hand	Accessibilité des constructions aux personnes handicapées
Attest Accessibilité	
LE	Solidité des existants
VIEL	Vérification initiale des installations électriques

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS
6 rue Louis Postel
CS 63126
35031 RENNES CEDEX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : les marchés faisant l'objet de la consultation sont financés par la ville de Rennes au moyen de ses ressources propres, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité, ou de participation publiques ou privées. Le paiement des prestations intervient selon les règles de la comptabilité publique dans le cadre du délai global de paiement avec ou sans acomptes et/ou avance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les cadres de réponse pour chaque lot à compléter par le candidat
- Plan Général de Coordination
- Les plans, schémas et croquis, établis par le maître d'œuvre ou par les bureaux d'études
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Les différentes études :
 - Étude de structure,
 - Étude géotechnique,
 - Étude thermique,
 - Étude de pollution des sols
 - ACV
- Les diagnostics :
 - Amiante
 - Plomb
 - PEMD
- La convention BIM de la Ville de Rennes et ses annexes

- Les documents d'informations sur le réemploi
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2 et le DUME
- Le certificat de visite (à faire signer par un représentant de la Direction des Projets d'Equipements Publics, pour les lots concernés)
- Le vade-mecum et l'attestation sur l'honneur relatifs au travail détaché

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération : 261151406_PA.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres (**en revanche un simple changement de la date limite de remise des offres pourra se faire le jour même avant l'heure limite**). Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

6.1.1 - Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr , soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Précisions sur le DUME : En cas de cotraitance ou de sous-traitance, chaque opérateur doit remplir un DUME. Le DUME est disponible sur MEGALIS lorsque le candidat veut répondre à la consultation. Les certificats de qualification demandés ci-dessous (ou leur équivalent) seront à joindre avec le DUME.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du Code de la Commande Publique et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du Travail	Non
Le cas échéant, le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour le lot n° 1 : Traitement amiante (QUALIBAT 1552 ou certificat équivalent) : Le certificat de qualification attestant des capacités de l'entreprise à réaliser des travaux d'encapsulage et de retrait d'amiante ou d'articles en contenant, conformément aux dispositions du décret n°2012-639 du 4 mai 2012. Ce certificat devra avoir été délivré par un organisme certificateur accrédité	Non
Pour le lot n° 3 : Le certificat Qualibat 2302 - fourniture et pose de charpente traditionnelle, en lamellé collé et structure en bois, ou certificat équivalent.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément aux dispositions des articles R.2143-13 et R.2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve :

- que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1. d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2. d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit

- ou qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidats peuvent également transmettre les attestations qui leur seront demandées s'ils remportent le marché :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites

- Le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au « chômage intérimaires », valable pour l'année en cours.

- Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du Code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du Code des assurances

- Le numéro unique d'identification permettant d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R2143-13 du Code de la commande publique

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

6.1.2 - Pièces de l'offre

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) du lot concerné et ses annexes à compléter et signer par une personne habilitée à représenter le candidat	Oui
Le devis détaillé selon les descriptions du CCTP	Non
Le cadre de réponse du lot concerné complété par le candidat selon le cadre joint au dossier de consultation. Ce cadre permet, d'une part, au candidat de simplifier sa réponse au regard notamment des résultats attendus pour chaque critère et sous-critère et vise, d'autre part, à faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur en vue d'une comparaison pertinente des offres. À défaut de production du cadre de réponse joint au dossier de consultation dûment complété, un mémoire technique reprenant l'intégralité des informations demandées dans ce cadre devra être transmis.	Non
Les fiches techniques demandées dans le cadre de réponse du lot concerné	
La fiche "volet insertion" pour les lots concernés (complétée par le candidat)	Non
L'attestation relative au travail détaché, complétée, datée, tamponnée et signée	Non
Le RIB du candidat ou du groupement	Non
L'attestation de visite pour les lots concernés (1, 6 et 7)	Oui

La signature électronique du marché public intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

Le candidat retenu s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement les pièces du marché (au format PAdES, XAdES ou CAdES). Conformément aux tableaux du présent article et aux dispositions de l'article relatif aux conditions d'envoi et de remise des offres ci-après.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les **lots 1, 6 et 7**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. La non-réalisation de cette formalité entraînera le rejet automatique de son offre.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès de Frédéric COLLEAUX - Service Maîtrise d'œuvre (06 24 13 62 99, f.colleaux@rennesmetropole.fr) afin de fixer les date et heure de rendez-vous. Le certificat de visite signé devra impérativement être joint à l'offre du candidat.

Les visites se feront:

- Pour les lots 01 et 06 : les mardi à 14h ou vendredi à 10h
- Pour le lot 07 : les mercredi à 10h

Aucun rendez-vous ne sera pris à moins de 6 jours de la date de remise des offres.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Il est précisé qu'au stade de dépôt de l'offre, le pouvoir adjudicateur n'exige pas que les pièces à remettre par le candidat et pour lesquelles une signature est requise (suivant les indications de l'article relatif aux documents à produire du présent règlement), en particulier l'acte d'engagement, soient signées. Le candidat retenu et ses éventuels sous-traitants s'engagent à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement les pièces du marché conformément aux tableaux des pièces de la candidature et de l'offre du présent règlement.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de RENNES

Direction du Patrimoine Bâti - Service Marchés et Affaires Juridiques

12 rue de Viarmes

CS 63126

35031 RENNES Cedex

Pré-requis de la plateforme Mégalis

Au plus tôt après le téléchargement du dossier de consultation, et afin d'anticiper d'éventuels problèmes de compatibilité informatique, il est conseillé de procéder au test de vérification de compatibilité de votre installation informatique avec les pré-requis de la plateforme Mégalis pour le dépôt d'un pli. Il est également possible d'effectuer un dépôt test sur la plateforme.

Règle de nommage et de format des fichiers électroniques

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : le format pdf est à privilégier

Pour la bonne transmission du dossier sur la plateforme MEGALIS, les pièces demandées aux articles ci-avant relatifs aux documents à produire devront respecter les règles de nommage suivantes :

L'utilisation d'accents dans les noms de fichiers et plus généralement de symboles et caractères spéciaux est prohibée.

Les noms de fichiers trop longs (80 caractères maximum en incluant tous les noms de dossiers et sous-dossiers) sont à proscrire.

Modalités de signature électronique

Si le candidat procède à la signature de son acte d'engagement dès la remise de son offre, chaque document pour lequel une signature électronique est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format PAdES, XAdES ou CAdES. **Le candidat est invité à privilégier le format électronique PAdES (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF).** L'outil de signature proposé par la plateforme Mégalis, permet de signer les documents dans ce format. Un tutoriel expliquant comment signer est disponible via ce lien :

<https://services.megalis.bretagne.bzh/tutoriel/signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-mon-assistant-marches-publics/>

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Il est précisé que le candidat à qui le donneur d'ordre entend attribuer un marché public devra signer électroniquement son acte d'engagement en format PAdES si celui-ci a recouru à un autre format. Un tutoriel expliquant comment signer au format PAdES à posteriori est disponible via ce lien : <https://services.megalis.bretagne.bzh/tutoriel/signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-mon-assistant-marches-publics/>

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Références professionnelles

Conformément à l'article L 2141-7 du Code de la Commande Publique et dans les conditions de l'article L2141-11 du même code, l'acheteur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de passation du marché les personnes qui, au cours de ces trois dernières années précédant l'engagement de la présente consultation, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site</i>	
sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 1.	
<i>2.2-Précision des offres</i>	

sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 1.	
3-Performances en matière environnementale <i>Économie circulaire, apprécié notamment au vu des éléments inscrits au chapitre II du cadre de réponse joint au dossier de consultation.</i>	10.0 %

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
<i>2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
<i>2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.4	
<i>2.4-Intégration du BIM, notamment au vu de l'organisation mise en œuvre pour répondre à la démarche BIM, indication des moyens humains et matériels spécifiques que le candidat mettra en œuvre (CV, qualification, formations, logiciels...), organisation mise en place au sein de l'entreprise ou du groupement (organigramme, processus de travail...), méthodologie selon les différentes étapes de l'opération (études d'exécution, suivi, DOE...)</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.2	
3-Performances en matière environnementale	10.0 %
<i>3.1-Éléments relatifs à la consommation énergétique du chantier, à la préservation de la ressource en eau, à la qualité de l'air et à la biodiversité conformément au cadre de réponse joint au dossier de consultation</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
<i>3.2-Performances thermiques des ouvrages définies notamment dans le cadre de réponse.</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
<i>3.3-Critère "réchauffement climatique" des FDES du béton bas carbone proposé par le candidat : $10 * [\Sigma (\text{Impact Max} - \text{Impact Offre} / \text{Impact Max} - \text{Impact Min})]$</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes</i> Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	

2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.4	
2.4-Intégration du BIM, notamment au vu de l'organisation mise en œuvre pour répondre à la démarche BIM, indication des moyens humains et matériels spécifiques que le candidat mettra en œuvre (CV, qualification, formations, logiciels...), organisation mise en place au sein de l'entreprise ou du groupement (organigramme, processus de travail...), méthodologie selon les différentes étapes de l'opération (études d'exécution, suivi, DOE...)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.2	
3-Performances en matière environnementale	10.0 %
Performance thermique des ouvrages apprécié notamment au vu des éléments inscrits au cadre de réponse joint au dossier de consultation	

Pour les lots n°04 et n°05 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.4	
3-Performances en matière environnementale	10.0 %
Performance thermique des ouvrages apprécié notamment au vu des éléments inscrits au cadre de réponse joint au dossier de consultation	

Pour les lots n°06, 07, 08

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes	

Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.4	
3-Performances en matière environnementale	10.0 %
3.1-Émanation de polluants et caractéristiques environnementales des produits prévus apprécié notamment au vu des éléments inscrits au cadre de réponse joint au dossier de consultation.	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
3.2-Appréhension de la démarche liée à l'économie circulaire, apprécié notamment au vu des éléments inscrits au cadre de réponse joint au dossier de consultation	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 1.4	

Pour le lot n°09

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.4	
3-Performances en matière environnementale : Émanation de polluants et caractéristiques environnementales des produits prévus apprécié notamment au vu des éléments inscrits au cadre de réponse joint au dossier de consultation	10.0 %

Pour les lots n°10, 11 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes	

Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.4	
2.4-Intégration du BIM, notamment au vu de l'organisation mise en œuvre pour répondre à la démarche BIM, indication des moyens humains et matériels spécifiques que le candidat mettra en œuvre (CV, qualification, formations, logiciels...), organisation mise en place au sein de l'entreprise ou du groupement (organigramme, processus de travail...), méthodologie selon les différentes étapes de l'opération (études d'exécution, suivi, DOE...)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.2	
3-Performances en matière environnementale	10.0 %
3.1-Appréhension de la démarche liée à l'économie circulaire, notamment dans le cadre de réponse.	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
3.2-Caractéristiques environnementales des produits utilisés et émanation de polluants	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 1.2	

Pour le lot n° 12 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.8	
2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.6	
2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)	
Sous-critère noté sur 5 points avec un coefficient multiplicateur de 0.4	
3-Performances en matière environnementale	10.0 %
Critère "réchauffement climatique" des FDES des modules photovoltaïques proposés par le candidat	

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Pouvoir Adjudicateur, celui-ci pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative, l'acheteur se réservant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou irrecevable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de messages, ou si nécessaire donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à l'établissement d'un compte-rendu ou d'un relevé de conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

10 - Clauses complémentaires

Les candidats doivent avant tout dépôt de document(s) télécharger le module "Mon Assistant Marché Public" à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>
<https://ressources.local-trust.com/telechargements/mon-assistant-marche-public.exe>

Il est recommandé au candidat de tester, en amont de toute transmission, la configuration de leur poste informatique sur le profil acheteur conformément à la méthode décrite dans le tutoriel OEA 1, accessible en suivant le lien : <https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd>

La méthode de signature et de co-signature électronique est explicitée par le tutoriel OEA 2 via le lien suivant : <https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd>